

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ENGLEFONTAINE**

NOMBRES DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 10
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation et d'affichage :
22/08/2025 (pas de quorum) 30/08/2025

**Séance du 02/09/2025 rattachée
au Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux septembre à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, convoqué suite à un quorum non atteint le vendredi 29 août 2025, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE, Laëtitia, FONTAINE Valérie, DUPUIS Charlotte, et Mme BILLOT Naïma, Messieurs LEGROUX Christophe, PAYAGE Sébastien, POTTIE Jean-Pascal, CARDOSO Dominique et GUILBAUT Bernard

ABSENTS : Monsieur BARBAY Daniel,

PROCURATIONS :

M. ROBART Philippe à M LEGROUX Christophe
Mme MARECHAL Claire à Mme LEMOINE Laetitia
Mme RAVERDY Françoise à M GUILBAUT Bernard

Tarifs fontaine Saint Georges

Annule et remplace la délibération 10 du 03 juillet 2020 de la manière suivante

Madame le maire indique aux membres du conseil municipal de maîtriser les clés de la fontaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide les tarifs suivants pour la facturation de l'eau :

- 70€ pour les englefontainois
- 200€ pour les extérieurs

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident également de facturer :

- 40€ pour la première délivrance
- 60€ en cas de perte, de dégradation de la carte ou la clé

Pour extrait certifié conforme

**Le Maire
Sandra PLUCHART**